

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 98-0556/PR/MERN portant création d'une commission chargée de la révision de la structure des prix des produits pétroliers vendus sur le marché intérieur.

n° 98-0556/PR/MERN

Ministère

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Date de publication

3 octobre 1998

Numéro JO

n° 19 du 15/10/1998

Date du numéro

15 octobre 1998

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** la constitution du 15 septembre 1992

**VU** le décret n°97-0191/PRE du 28 décembre 1997 portant remaniement du Gouvernement djiboutien et fixant ses attributions

**VU** l'ordonnance n°80-089 du 14 juillet 1980 portant création de l'Établissement Public des Hydrocarbures

**VU** le décret n°80-090/PR du 14 juillet 1980 portant statuts de l'Établissement Public des Hydrocarbures

SUR proposition du Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles ;

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est créé une commission nationale interministérielle chargée de la révision des structures des prix des produits pétroliers vendus sur le marché intérieur.

### Article 2

Cette commission qui sera présidée par le Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles est composée de

- Mme. Souad Idriss Farah : Directeur Général P.I de l'Établissement Public des hydrocarbures -Mr. Abdi Farah Chideh : Secrétaire Général du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles – Mr. Mohamed Abdi Douksieh : Secrétaire Général du Ministère des Finances – Mr. Hassan Ali Bahdon : Chef de Service des affaires économiques.

### Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Par le président de la République Chef du Gouvernement signé P.O le directeur de cabinet P. Pour ampliation conforme le Secrétaire Général du Gouvernement*

**AMIN MOHAMED ROBLEH**